

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Délégation aux réserves

Bureau des ressources humaines

**Arrêté du 21 juillet 2016 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1620787A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6, et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu la décision n° 51110 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 20 juin 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jean-Yves, Louis Bozec est nommé au grade de capitaine de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'officier chargé de la protection contre l'incendie au profit de la région de gendarmerie de Basse-Normandie.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
délégué aux réserves,*
A. COROIR